



U.N.A.I.S.S.E
25 Chemin du Petit Chaperon Rouge
88 000 EPINAL
<http://unaisse.free.fr>

Le 24 juin 2008

« Pour la création d'un métier qualifié d'accompagnant scolaire et social des élèves en Situation de handicap ».

"LETTRE OUVERTE DES AVS AU GOUVERNEMENT" STOP A LA PRECARITE DES AVS : PLAIDOYER POUR UN VRAI METIER

Suite à l'annonce faite lors de la Conférence Nationale Handicap du 10 juin dernier à propos de "la conférence sur la scolarisation des enfants handicapés des 29 et 30 octobre 2008, qui évoquera notamment les questions de l'environnement humain et professionnel nécessaires aux élèves handicapés, ainsi que la formation des enseignants et personnels d'encadrement" ; suite à la déclaration du Ministre de l'Education Nationale qui prévoit qu'un cadre de métier sera dévoilé avant la fin de l'année 2008, nous, **association UNAISSSE, réitérons notre demande de participation à la réflexion sur la création d'un métier de l'accompagnement scolaire et social.**

En tant qu'acteurs de terrain accompagnant les élèves handicapés au quotidien, **nous considérons que nous devrions être associés à la question** car il s'agit là non seulement de notre propre devenir professionnel mais aussi et surtout de celui des élèves accompagnés. Le 10 juin dernier **le Ministre de l'Education Nationale a déclaré qu'un cadre de métier sera dévoilé avant la fin de l'année 2008** et de nombreuses personnalités souhaitent que le débat sur la véritable professionnalisation des AVS s'ouvre enfin. **Nous voulons être consultés sur cette question.**

L'objet statutaire de notre association est la reconnaissance et la création d'un métier d'accompagnant scolaire, péri-scolaire et de loisirs. Certains d'entre nous exercent ce qu'il est malheureusement encore convenu d'appeler cette "fonction" depuis presque dix ans, s'étant succédés sous le statut des emplois-jeunes AIS puis sous celui des assistants d'éducation AVS et enfin sous celui de EVS ASH (CAV et CAE statuts encore plus précaires que les précédents).

UNAISSSE existe depuis l'automne 2007 et compte plus de 270 adhérents. Nous sommes adhérents de la Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant un Handicap (FNASEPH). Depuis notre création, nous avons travaillé d'arrache-pied sur notre objet statutaire.

Nous avons produit :

- un document présentant les bases de nos réflexions à ce sujet,
- un tract résumant nos positions,
- mené une enquête nationale auprès de l'ensemble du personnel accompagnant scolaire sur tout le territoire concernant les conditions de travail qu'il rencontre, enquête qui a reçu plus de 700 réponses (voir ces documents sur notre site <http://unaisse.free.fr>).

Nous avons rencontré :

- M. Patrick GOHET, Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées,
- Mme PASSEMARD, Conseillère technique auprès du ministre de l'EN,
- M. Jean-Christophe PARISOT, Délégué Ministériel aux Personnes Handicapées.

Nous avons été auditionnés par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, nous avons pris part à un groupe de travail à l'Institut National Supérieur pour la recherche sur le Handicap et les Enseignements Adaptés (INS-HEA) en lien avec la FNASEPH ; nous avons organisé une conférence de presse avec notre fédération au siège de l'Association des Paralysés de France APF, qui nous avait prêté une salle et honoré de la présence de Monsieur Barbier ; nous avons été interviewé par Vivre FM, la radio du handicap à Paris, par Le Figaro, par La Chaîne Parlementaire, par plusieurs antennes régionales de France 3 et plusieurs journaux de la presse quotidienne régionale ; nous avons encouragé nos adhérents à rencontrer les élus, et notamment les députés, pour les sensibiliser à cette question du devenir des AVS et, suite à ces actions, nombre de questions au gouvernement, sur la situation de la scolarisation des enfants en situation de handicap et sur le personnel qui les accompagne, ont été déposées.

Mais nous n'avons jamais eu l'honneur d'avoir ne serait-ce qu'une réponse de la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Pourtant madame LETARD, en février, a annoncé **le Plan des métiers lié au handicap et à la dépendance** : nous sommes étonnés, voire même **choqués, que le cas des Auxiliaires de Vie Scolaire n'y soit pas abordé** alors qu'aujourd'hui nous sommes plus de 16 000 (tous statuts confondus) à permettre à 160 000 élèves en situation de handicap de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire.

A ce jour **nous attendons toujours une réponse à notre demande d'audience auprès de Madame Létard** concernant ce point de son "plan métiers".

Monsieur le Ministre du Travail a annoncé le 1er avril dernier que si "le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école ordinaire a fortement augmenté" c'est que cette "réussite est notamment due à la mise en place de personnels compétents supplémentaires : 2 700 auxiliaires de vie scolaire."

Est-on bien sûr qu'il soit **légitime de parler de "personnel compétent "** quand celui-ci n'est pas formé aux missions qui lui incombent, vit en dessous du seuil de la pauvreté (mi-temps imposé rémunéré 530 euros par mois), n'a pas de soutien institutionnel, n'a pas de connaissance précise ni de son travail avant la prise de fonction, ni sur le handicap de l'élève, n'est présenté ni aux familles ni aux enseignants ni même à l'élève concerné avant la rentrée scolaire, et susceptible de ne pas être renouvelé dans son contrat (qui, au mieux durera 5 fois 1 an et au pire 6 mois) ?

Peut-on réellement parler de réussite quand ne sont considérées que les **seules données quantitatives**, à savoir le nombre d'élèves scolarisés et accompagnés par un AVS, alors même que **la qualité du service rendu n'est jamais prise en compte** ? Et comment pourrait-elle être analysée avec du personnel précarisé, jetable, corvéable à merci et sans aucune perspective d'avenir ?

Notre **point de vue de praticiens** et notre position associative nous permet d'affirmer qu'au contraire des dires du ministre, **la qualité du service évolue de manière inversement proportionnelle à l'augmentation des effectifs** ; que **la quantité ne peut remplacer**

l'évaluation qualitative, et que cette dernière montrerait à quel point la qualité du service est négligée, pour ne pas dire complètement ignorée.

Mesdames et messieurs les Ministres concernés par la question de l'accompagnement scolaire, péri scolaire et de loisirs des enfants en situation de handicap, nous vous demandons avec insistance de bien vouloir nous recevoir, en tant qu'association nationale des accompagnants scolaires, sur un point essentiel et urgent : d'ici un an, les premiers AVS recrutés en 2003 sous contrat d'assistant d'éducation vont devoir quitter leur fonction d'AVS alors qu'ils ont capitalisé des compétences qu'il conviendrait de reconnaître et de prendre en compte dans la réflexion à mener.

De plus, ils vont devoir quitter cet emploi sans aucune perspective, et ce malgré le caractère d'"**emploi-tremplin**" qui est supposé le définir : amère constatation que de réaliser que le "tremplin" ne concerne ni les élèves, auxquels on offre les services d'un personnel instable, paupérisé et non-qualifié, ni les personnels, qui ne peuvent s'inscrire dans le métier ni rebondir professionnellement.

Que vont devenir les AVS sur le marché de l'emploi ? Toutes nos rencontres avec les institutions sur la question de la professionnalisation entendue au sens de la reconnaissance du métier d'AVS nous ont amené les mêmes réponses : "AVS n'est pas encore reconnu comme un métier : pensez à l'après AVS par la VAE".

La VAE est un point sur lequel nous vous **interpellons plus particulièrement** : aujourd'hui, un très petit nombre d'AVS y ont eu accès car, là encore, il existe d'énormes disparités départementales et très peu de départements rendent accessible la VAE aux AVS, ne reconnaissant pas ainsi le travail fourni pendant ces années.

Outre le fait que du personnel compétent va être mis dehors par l'arrêt des contrats AED ne pouvant excéder six années, laissant ainsi les élèves livrés à d'éternels débutants sans avenir dans cette fonction, nous dénonçons également, et à cause de l'urgence de l'échéance de la fin de nos contrats, **le manque de mise en acte concret de la part des autorités pour nous permettre d'accéder à la VAE.**

Nous voulons que soit abordée avec nous la question de la professionnalisation dans sa double problématique concomitante :

1- **reconnaissance de notre fonction en un vrai métier nouveau d'accompagnant à la personne**

2- **la sortie du dispositif précaire dans lequel nous nous trouvons : "l'après AVS".**

A la vérité, nous nous demandons à l'UNAISSSE si les personnes qui mènent cette politique ne considèrent pas les élèves handicapés comme des incapables, que d'autres incapables (que nous sommes), non-formés, sous-payés, temporaires, peuvent bien accompagner à l'école. Pourtant aujourd'hui, nous l'affirmons ici avec force, la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap n'est pas une politique en adéquation avec l'esprit de la loi du 11 février 2005, ni avec un souci de rendre un service de qualité aux enfants, aux familles et à l'Ecole ! **C'est une politique désastreuse à moyen et long terme**, qui se contente de ses annonces et de ses bilans comptables, qui méprise la nature réelle des exigences professionnelles propre au travail d'accompagnement, et pour cause : la richesse que ce travail produit n'est pas chiffrable, ne pourvoit pas directement à la croissance et pourtant nos voisins européens y consacrent les moyens financiers nécessaires.

Les **précarités de statut, de salaire et de conditions de travail ne permettent pas d'avoir un positionnement professionnel adéquat** : notre intervention de terrain n'est pas reconnue à sa juste valeur auprès des autres professionnels de l'éducation (ordinaire et spécialisée) et pourtant elle est essentielle car **nous mettons en oeuvre concrètement les accessibilités** tantôt pédagogiques, tantôt spatiales et sociales pour l'élève que nous accompagnons. Et cet accompagnement est déterminant aussi bien dans le parcours de l'élève que pour la représentation du handicap que se construisent les autres enfants et les adultes.

La précarité influe sur la qualité de l'accompagnement (rotation de personnel non formé, sous payé non reconnu...) et **minimise les chances de réussite de l'élève mal accompagné** du fait de cette précarité ; **la précarité rend caduque le principe même d'égalité des chances** ; mieux encore : elle aboutit à des situations absurdes où l'aide apportée devient un frein à l'épanouissement de l'élève différent à l'école ordinaire !

Nous prenons acte, très amèrement, de ce constat : **l'échec d'une mauvaise politique** est sur le terrain **masquée car déguisée en échecs personnels, et vécus comme tels par les enfants, les parents, les personnels enseignants et accompagnants...** La bonne volonté seule ne suffit pas.

Pourtant, cela fait plus de 20 ans que le métier d'AVS existe... clandestinement et que les familles et les associations fédérées au sein de la FNASEPH demandent sa reconnaissance.

En conclusion, nous demandons :

- Notre participation aux commissions gouvernementales, notamment la CNCPH (commission 1 Education et scolarisation) et au Plan métiers ;
- L'arrêt du recrutement d'un personnel non qualifié et la création d'un métier nouveau d'accompagnant à la personne dans le milieu scolaire et social ;
- Un personnel formé, compétent, inscrit dans un service gestionnaire de qualité ;
- Un respect de l'enfant porteur de handicap et de son entourage ;
- Un accès égal aux VAE sur tout le territoire ;
- Etre reçus par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées Mme LETARD ;
- L'arrêt d'un gâchis de compétences mais aussi financier ;
- La fin de la précarité pour les AVS

Ensemble, AVS, familles, enseignants et élèves concernés sont tous d'accord sur ce point : la professionnalisation est incontournable afin de rendre la loi de février 2005 réellement agissante et permettre ainsi la mutation sociologique qui germe en elle, c'est-à-dire accueillir la différence sans crainte, en lui laissant sa chance d'exister au milieu de notre normalité, non comme une exception qui ferait entorse à la règle mais comme un mode d'expression particulier et singulier accueilli avec bienveillance dans l'universalité de nos conditions d'êtres humains.

Notre démarche est soutenue par la FNASEPH, le SNUIPP, le SGEN-CFDT, APIPA-Asperger, AMI, ...

Les membres du Conseil d'Administration de l'UNAÏSSE :

Mireille JENNEQUIN (IDF), Mona BORDEAU (34), Séverine POMMEREUL (35), Justine POULAIN (35), Guillaume BOURGET (44), Aurélie BARBIER (77), Nouffissa SIMULA (67), TISSOT Marianne (92), Cécile LAMBERT (81), Véronique BOYRIE(88), Anne BESSON-XAVIER (94).